

## MODIFICATION DE PROGRAMME N°1

### A. Pôle Saint-Antoine

- A.1 Etude globale de programmation et de réaménagement  
*Pas de modification à ce stade*
- A.2 Réaménagement des abords de l'église  
*Pas de modification à ce stade*
- A.3 Rue «jeux»  
*Pas de modification à ce stade*

### B. Pôle Wiels

- B.1.1 Une nouvelle centralité et B1.2 Réaménager l'accès vers la rue de Mérode deviennent **B1 Une nouvelle centralité – Place Léon Wielemans**

Il est proposé :

- de regrouper sous B.1 « Une nouvelle centralité – Place Léon Wielemans », les opérations B1.1 et B1.2. Deux opérations servant le même objectif de reconnexion des quartiers.
  - d'y intégrer une étude de Masterplan sur tout le site des Anciennes Brasseries dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Commune de Forest et financée par le CRU.
  - De déléguer la maîtrise d'ouvrage de la mission auteur de projet et des travaux de l'opération B.1 à Beliris pour un aménagement cohérent entre les opérations du CQDW susmentionnées et les opérations du CRU ROI concernées (opérations de continuité paysagère dites opérations A)
  - De ne pas modifier la répartition budgétaire à ce stade
- B.2 Centre Emploi-Formation et accueil petite enfance devient **B.2 Maison des initiatives**  
(Av. Wielemans Ceuppens 1-11)

Après analyse de la faisabilité, il est proposé de supprimer du programme de l'opération l'équipement Petite enfance et de le relocaliser dans un autre bâtiment (Cf. Opération D.1.4).

Il est également proposé de renommer l'opération : « Maison des initiatives », en vue d'élargir sa programmation initialement réservée à la formation et à l'emploi. Il s'agira donc d'un équipement d'intérêt collectif dédié à l'accompagnement des citoyens porteurs d'un projet qu'il soit associatif, entrepreneurial, individuel ou collectif dans la concrétisation de leurs initiatives. Cet accompagnement comprend à la fois une offre de services et la mise à disposition d'espaces. L'objectif étant également d'assurer une complémentarité avec la Maison de l'emploi situé rue de la station 17.

*Pas de modification budgétaire à ce stade.*

- B.3 Antenne de quartier (Av. Wielemans Ceuppens 1-11)  
*Pas de modification à ce stade*

### C. Pôle Charroi

- C.1 Masterplan  
*Pas de modification à ce stade*
- C.2 Aménagement d'un parc le long de la Senne et connexions du site Charroi  
*Pas de modification à ce stade*
- C.3 Activation du bâtiment Papillon  
*Pas de modification à ce stade*
- C.4 Réaménager la connexion Saint-Denis (projet associé)  
*Pas de modification à ce stade*

#### **D. Opérations transversales**

- D.1 Opérations immobilières
  - ◆ D.1.1 Acquisition-Revente en vue de création de logements accessibles (Preckher 28)

*Il est proposé de supprimer cette opération au profit d'une nouvelle opération immobilière (cf. D.1.4)*  
*Budget à réaffecter : 442.900 euros*  
*Recette communale à supprimer : 70.000 euros*

- ◆ D.1.2 Acquisition-Revente en vue de création de logements accessibles (Preckher 35)

*Il est proposé de supprimer cette opération au profit d'une nouvelle opération immobilière (cf. D.1.4)*  
*Budget à réaffecter : 306.850 euros*  
*Recette communale à supprimer : 50.000 euros*

- ◆ D.1.3 Logements accessibles (Belgrade 74)

*Etant donné la diminution des recettes communales de 120.000 euros due à la suppression des deux opérations Acquisition-revente D.1.1 et D.1.2, il est proposé de modifier le financement de l'opération D.1.3 comme suit :*

<i>Part Région</i>	<i>Part Commune</i>	<i>Total de l'opération (hors subside Alliance Habitat)</i>
<i>2.713.620 euros (soit +120.000)</i>	<i>140.000 euros (soit -120.000)</i>	<i>2.853.620 euros</i>

- ◆ D.1.4 Logements accessibles – Accueil Petite enfance – Equipement de proximité (Monténégro 138-152)

*Il est proposé d'ajouter cette opération au programme du CQDW.*

Le site concerné sis rue du Monténégro 138-152 est en cours d'acquisition par la Commune de Forest. Le terrain d'une superficie de 2969m<sup>2</sup>, actuellement construit dans sa quasi-totalité (2862m<sup>2</sup>), présente un potentiel non-négligeable pour remplir plusieurs objectifs du CQDW :

- Création d'environ 20 logements (contre 8 au total prévus aux opérations D.1.1 et D.1.2)
- Création d'une crèche de minimum 21 places (contre 12 prévues initialement dans l'opération B.2)
- Création potentielle d'un équipement de proximité en fonction des besoins de la population locale
- Dédensification d'un intérieur d'îlot quasi intégralement construit au sein du quartier Saint-Antoine, un quartier dense, en carence d'espaces verts, de biodiversité et d'espaces perméables comme l'a souligné le diagnostic du CQDW
- Amélioration de la gestion de l'eau sur la parcelle
- Optimisation de l'existant en privilégiant la rénovation plutôt que la démolition/reconstruction
- Possibilités diverses en matière d'occupation temporaire
- Conservation des terrains non construits visés initialement par les opérations D.1.1 et D.1.2

Le coût total de l'opération est estimé à 7.000.000 d'euros dont 1.300.000 euros pour l'acquisition. Il est proposé d'y injecter les 749 750 euros du budget régional initialement affectés aux opérations D.1.1 et D.1.2. Plusieurs pistes sont envisagées pour compléter le financement du projet :

- Une demande de subside à la Cocof pour la création de nouvelles places en crèche
- Une intégration de l'opération dans la programmation Politique de la ville
- Une demande de subside Alliance Habitat

- D.2 Opérations espace public

- ◆ D.2.1 Etude participative et travaux ponctuels de végétalisation et perméabilisation

Il a été décidé de préciser les lieux d'intervention en fonction des résultats de l'étude hydrographique prévue dans le cadre du CRU, en cours actuellement.

Etant donné qu'aucune voirie du périmètre ne doit être refaite à l'horizon 2020-2025 à l'exception peut-être de la rue de Gênes et de la rue des Moines faisant déjà l'objet d'une opération du CQDW (A.1-A.2), il est proposé d'ajouter la possibilité de mobiliser le budget de l'opération, soit 312.067,45 euros, pour augmenter la performance liée à la gestion de l'eau d'une ou plusieurs autres opérations du programme CQDW, si les résultats de l'étude hydrographique n'identifie pas d'opération clé de perméabilisation/végétalisation dans l'espace public du périmètre.

- ◆ D.2.2 Végétalisation des façades

*Pas de modification à ce stade*

- ◆ D.2.3 Agora Space

*Pas de modification à ce stade*

## E. Projets socio-économiques

- **E.1 Thème n°1: Améliorer la qualité du bâti**
- **E.2 Thème n°2: Renforcer la cohésion sociale/renforcer les liens humains**
- **E.3 Thème n°3: Activer l'espace public**
- **E.4 Thème n°4: Valorisation des compétences transversales / Accompagner la mise à l'emploi**
- **E.5 Activer durablement l'avenue Wielemans Ceuppens**

*Il est proposé d'ajouter au programme CQDW la sélection définitive des projets socio-économiques et de numéroter les projets en fonction de la thématique principale rencontrée pour une simplification administrative (cf. fiches-projet ci-annexées).*

*Quant au solde de l'enveloppe socio-économique, 196.278 euros, il est proposé de l'affecter à la thématique E.5 pour lancer un nouveau projet d'activation de l'avenue Wielemans Ceuppens en lien avec le projet d'antenne de quartier sise Avenue Wielemans Ceuppens 1-7.*

- **E.6 Initiatives citoyennes**

*Il existe déjà une forte énergie citoyenne dans le périmètre du CQDW et la dynamique Contrat de quartier se renforce petit à petit dans ces quartiers. Il est proposé de définir la méthodologie d'attribution de ce budget dans le courant de l'année 2020 en fonction de l'évolution des besoins dans les mois à venir. C'est au travers de l'antenne de quartier, qui renforcera sa visibilité dans les mois à venir, qu'il est prévu de déterminer plus précisément ces besoins.*

*Il est donc proposé de conserver le même budget soit 150.000 euros mais de le concentrer sur les années 2020-2022.*

**F. Pôle coordination**

*Pas de modification à ce stade*